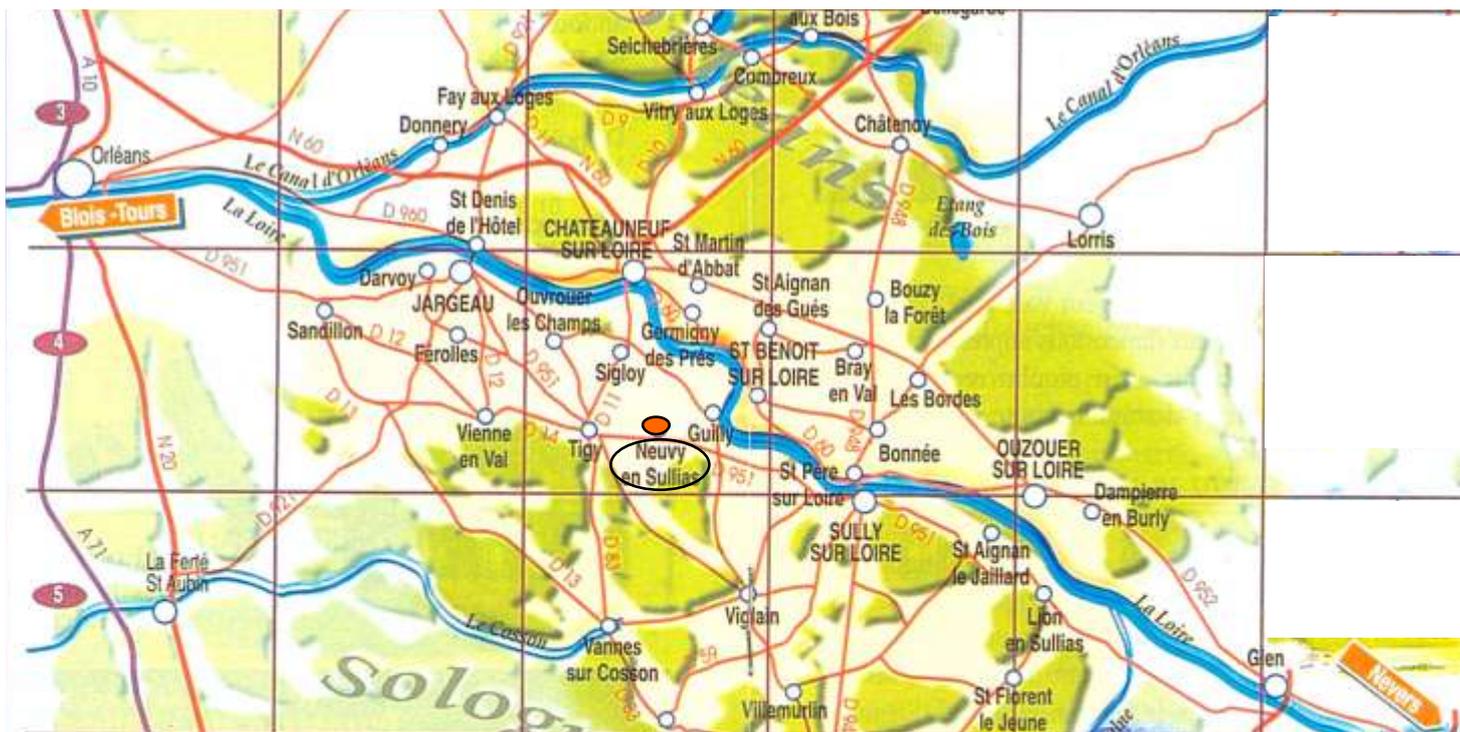


Réalisation
Mairie de Neuvy-en-Sullias

2010

Plan Communal de Sauvegarde





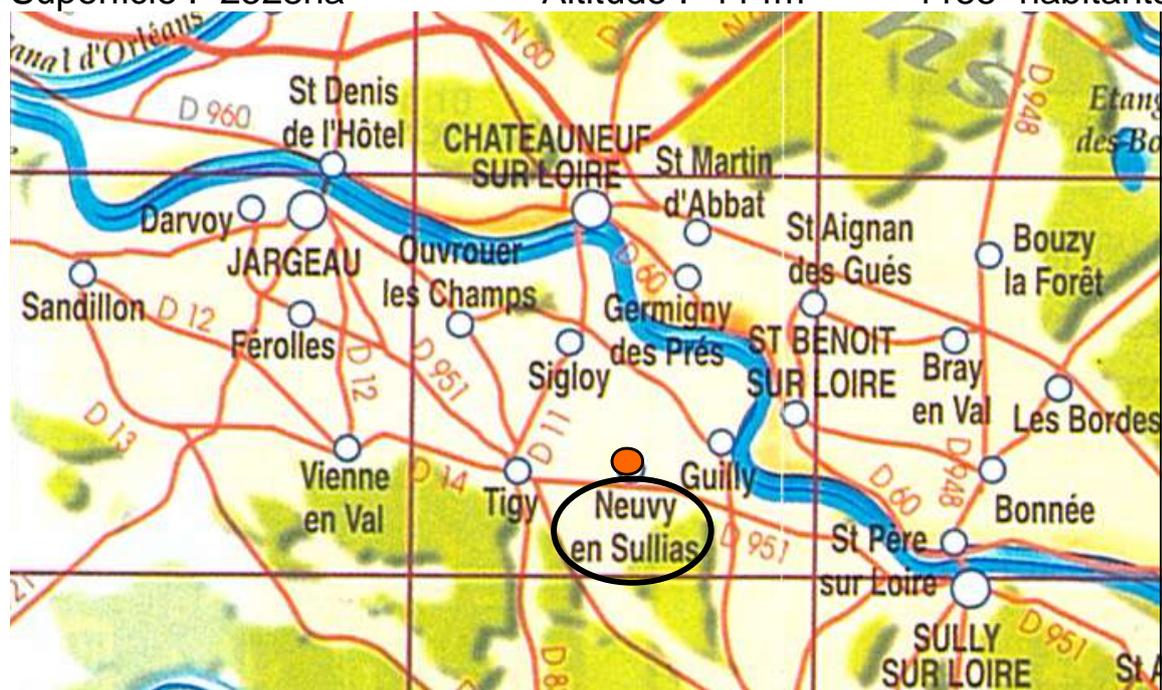
Neuvy-en-Sullias, village entre Val de Loire et Sologne, se situe sur la rive gauche de la Loire, entre Gien et Orléans (environ 35 km).

Bordé au nord par une petite rivière, le Leu, et au sud par la RD 951, la commune est rattachée au canton de Jargeau, département du Loiret

Superficie : 2528ha

Altitude : 114m

1155 habitants



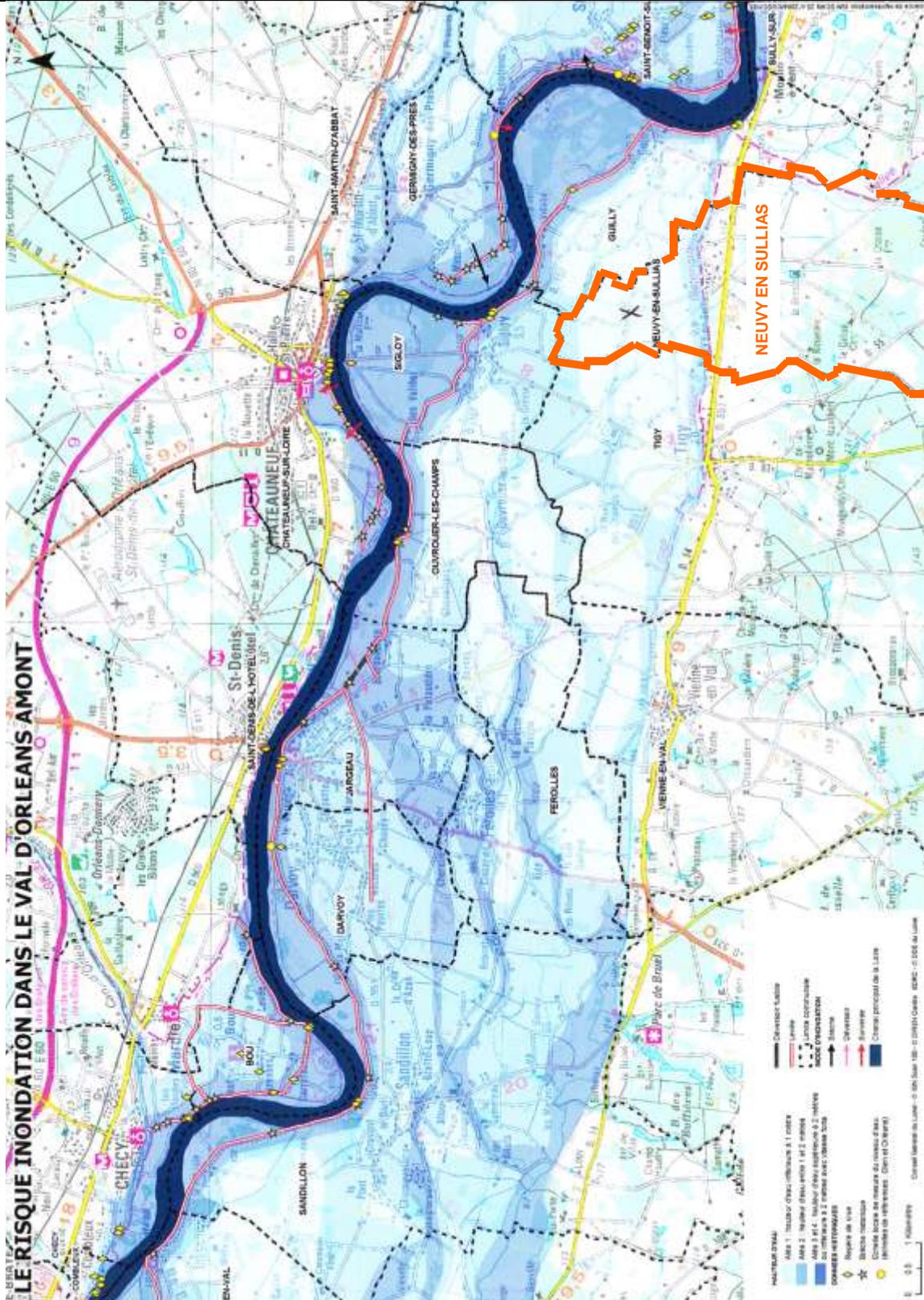


Neuvy en Sullias

PCS V 01

01/02/10

Plan communal de sauvegarde

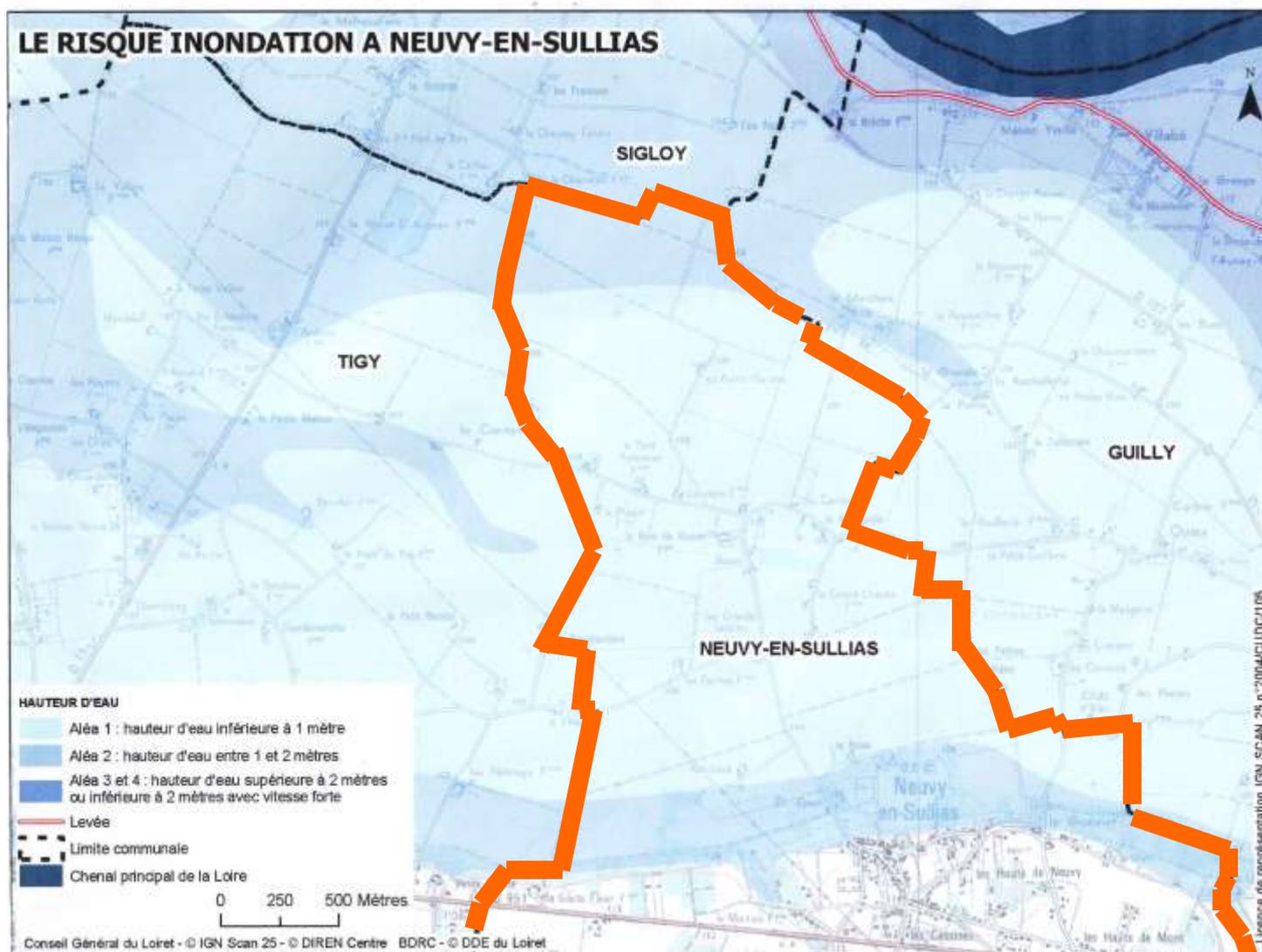




Neuvy en Sullias

PCS V 01 01/02/10

Plan communal de sauvegarde



Sommaire

PRÉAMBULE	7
ARRÊTE MUNICIPAL.....	9
CADRE JURIDIQUE	10
MISE À JOUR DU PLAN.....	11
MODALITÉS DE DÉCLENCHEMENT DU PLAN	12
1^{ERE} PARTIE : LE DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE.....	13
SCHÉMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX.....	14
CELLULE DE CRISE MUNICIPALE (CCM).....	15
FICHE D' ACTIONS: MONSIEUR LE MAIRE	17
FICHE RÉFLEXE: SECRÉTARIAT	18
FICHE RÉFLEXE: RESPONSABLE DES RELATIONS PUBLIQUES.....	19
FICHE RÉFLEXE: RESPONSABLE DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)	20
FICHE RÉFLEXE: RESPONSABLE DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)	21
FICHE RÉFLEXE: RESPONSABLE LOGISTIQUE	22
FICHE RÉFLEXE: RESPONSABLE LOGISTIQUE ACCUEIL DES POPULATIONS AU CENTRE DE RASSEMBLEMENT	23
FICHE RÉFLEXE: RESPONSABLE ÉCONOMIE	24
FICHE RÉFLEXE: RESPONSABLE ÉCONOMIE QUESTIONNAIRE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	25
FICHE RÉFLEXE: RESPONSABLE DE LA POPULATION.....	26
ORGANISATION DE L'ALERTE.....	27
CIRCUIT D'ALERTE	28
ALERTE DE LA POPULATION MESSAGES DIFFUSÉS.....	29
ORGANISATION DE L'ÉVACUATION ET DE L'ACCUEIL DE LA POPULATION	30
2^{EME} PARTIE : LES MOYENS RECENSÉS	31
LISTE DES VÉHICULES DÉTENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX	32
LISTE DES MATÉRIELS DÉTENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX	33
LISTE DES LIEUX D'HÉBERGEMENT	34
LISTE DES MOYENS DE TRANSPORT COLLECTIF	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ALIMENTATION (EAU, NOURRITURE...).....	35
LISTE DES PERSONNES RESSOURCES ENTREPRISES, ARTISANS, SECOURISTES, AUTRES.....	36
3^{EME} PARTIE : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE ET ANALYSE DU RISQUE	37
PRÉSENTATION CONTEXTE GÉNÉRAL.....	38
ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITÉ	39
PRÉSENTATION IDENTIFICATION DES RISQUES.....	40
CARTOGRAPHIE LOCALISATION DES RISQUES	41
CARTOGRAPHIE IDENTIFICATION DES ROUTES, VOIES FERREES... LOCALISATION DE LA CCM ET POINT(S) DE RASSEMBLEMENT.....	42
POPULATION SAISONNIERE ET ACTIVITES PONCTUELLES.....	45
ANNUAIRE DE CRISE	46
☎ ANNUAIRE DE CRISE 1 ☎	47
☎ ANNUAIRE DE CRISE 2 ☎	48
☎ ANNUAIRE DE CRISE 3 ☎	49
☎ ANNUAIRE DE CRISE 4 ☎	50

PRÉAMBULE



Neuvy en Sullias

PCS V 01 01/02/10

Plan communal de sauvegarde

Les Maires sont un maillon important lors du déclenchement d'un plan de secours. En effet, ils apportent une connaissance du terrain privilégié au Préfet et sont un relais essentiel auprès de la population.

Outre son pouvoir de police sur le territoire de sa commune, le Maire est aussi responsable de l'alerte de la population et de la prévention des risques.

Les objectifs du plan d'urgence communal sont de prévoir, d'organiser et de structurer les dispositions à prendre au niveau de la commune.

Il a une double approche :

- 1. la commune est touchée par le sinistre : le plan organise la gestion de crise en liaison avec le Poste de Commandement Fixe (PCF) de la Préfecture s'il est activé;*
- 2. la commune est épargnée par le sinistre : la commune peut constituer un appui logistique de ce même PCF.*

Le plan d'urgence communal peut être mis en œuvre sans le déclenchement par le Préfet d'un plan d'urgence départemental. Dans ce cas, le Maire doit informer le Préfet au plus tôt.



Neuvy en Sullias

PCS V 01 01/02/10

Plan communal de sauvegarde ARRÊTÉ MUNICIPAL

Fiche n°01

Vu :

- le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212 – 2, relatif aux pouvoirs de police du maire ;
- la loi du 13 août 2004 et notamment son article 13 relatif au Plan Communal de Sauvegarde
- le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris en application de l'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile
- le Décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention concernant certains ouvrages ou installations fixes et pris en application de l'article 15 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile

Considérant :

- que la commune de « **Neuvy en Sullias** » est exposée aux risques majeurs suivants :
 - ⇒ **Inondations**
- qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise

ARRÊTE :

Article 1^{er} : le plan communal de sauvegarde de la commune de Neuvy en Sullias est établi à compter du : 1^{er} mars 2012

Article 2 : le plan communal de sauvegarde est consultable à la Mairie

Article 3 : le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application

Article 4 : copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises :

- à Monsieur le Préfet du Loiret ;
- à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement d'Orléans
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Loiret;
- à Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement.

Fait à Neuvy en Sullias, le 1^{er} mars 2010

Le Maire,



Neuvy en Sullias

PCS V 01 01/02/10

Plan communal de sauvegarde CADRE JURIDIQUE

Fiche n°02

- La loi du 13 août 2004 et notamment son article 13 relatif au Plan Communal de Sauvegarde
- Code Général des Collectivités Territoriales – art. L 2212-2 : « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure. »
- **Décret n° 90-918 du 11 octobre 1990** relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs pris en application de l'article 21 de la loi n°87-565 du 22 juillet 1987
- **Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005** relatif au plan communal de sauvegarde et pris en application de l'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile
- **Décret n° 2005-1157 du 13 septembre 2005** relatif au plan ORSEC et pris en application de l'article 14 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile
- **Décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005** relatif aux plans particuliers d'intervention concernant certains ouvrages ou installations fixes et pris en application de l'article 15 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile



Neuvy en Sullias

PCS V 01 01/02/10

Plan communal de sauvegarde

MISE À JOUR DU PLAN

Fiche n°03

- ↪ Assurer la mise à jour du plan communal de sauvegarde en complétant le tableau ci-après

- ↪ Informer de toutes modifications les destinataires du plan communal :
 - -Préfet
 - -Sous-préfet d'arrondissement
 - -Service Départemental d'Incendie et de Secours
 - -Gendarmerie et/ou Police
 - -Direction Départementale de l'Equipeement

Pages modifiées	Nature de la modification	Date de la modification

 <p>Neuvy en Sullias</p>	<p>Plan communal de sauvegarde MODALITÉS DE DÉCLENCHEMENT DU PLAN</p>	<p>Fiche n°04</p>
<p>PCS V 01 01/02/10</p>		

Le plan communal de sauvegarde est déclenché

- **par le Maire, ou par son représentant désigné** dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement ; **il en informe alors l'autorité préfectorale ;**
- **à la demande de l'autorité préfectorale** (le Préfet ou son représentant).

Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci doit, dans un premier temps, constituer la Cellule de Crise Municipale. Pour cela, il met en œuvre le schéma d'alerte (voir fiche : I 01).

1^{ère} PARTIE :
LE DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE



Neuvy en Sullias

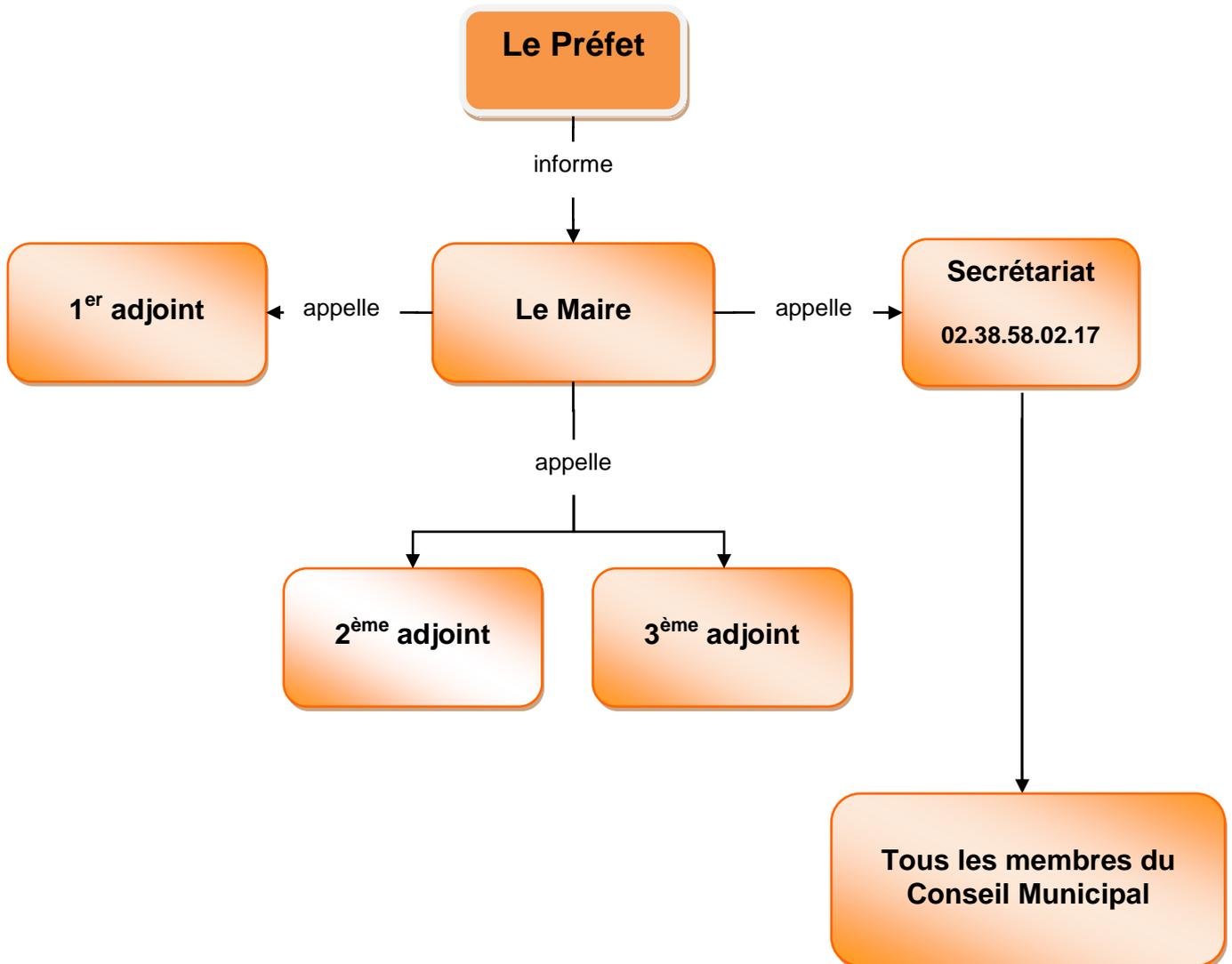
PCS V 01 01/02/10

Le dispositif communal de crise SCHÉMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX

Fiche n° I 01

Personnes chargées de la réception de l'alerte par la préfecture :

Nom	Tél
Le Maire H. FOURNIER	06.80.62.59.31
1 ^{er} adjoint A. POMMIER	06.99.73.45.55
Secrétariat	02.38.58.02.17
2 ^{ème} adjoint A. DEROUET	06.31.95.95.76
3 ^{ème} adjoint J.C. LUCAS	06.42.59.66.28





Neuvy en Sullias

PCS V 01 01/02/10

Le dispositif communal de crise CELLULE DE CRISE MUNICIPALE (CCM)

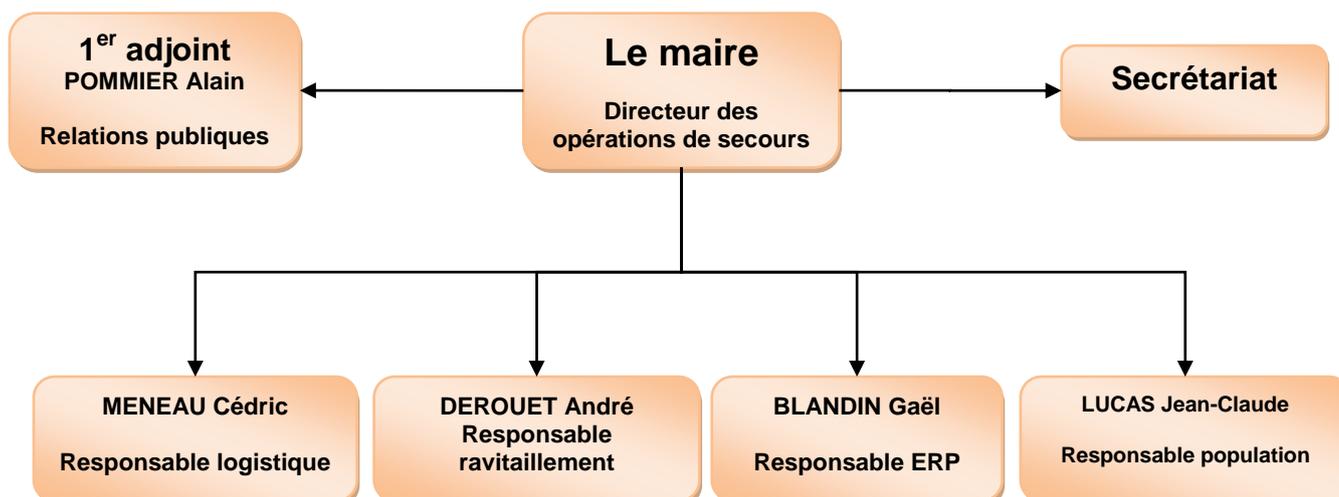
Fiche n° I 02

Cellule de crise municipale:

Adresse et téléphone :

- **Mairie** : 2, Place de l'Église - 45510 Neuvy en Sullias - 02.38.58.02.17
- **Le maire** : 46 route de Neuvy - 45600 Guilly - 06.80.62.59.31
- **1^{er} Adjoint** : Le Gué Pénillon - 45510 Neuvy en Sullias – 06.99.73.45.55

Composition:



L'annuaire joint répertorie l'ensemble des numéros de téléphone UTILES (fiche III.08).



Neuvy en Sullias

PCS V 01 01/02/10

Le dispositif communal de crise

FICHE D' IDENTITÉ

Fiche n° I 03a

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
POPULATION	<i>LUCAS Jean-Claude</i>	<i>CORNET Sandrine</i>
RAVITAILLEMENT	<i>DEROUET André</i>	<i>BORNE Josiane</i>
LOGISTIQUE	<i>MENEAU Cédric</i>	<i>JACQUET Jean-Michel</i>
E.R.P.	<i>BLANDIN Gaël</i>	<i>DUBÉ Maryse</i>
RELATIONS PUBLIQUES	<i>POMMIER Alain</i>	<i>POMMIER sandrine</i>
SECRETARIAT	<i>MENEAU Nadine</i>	<i>BEUGNON-PERNIN Blandine</i>
LE MAIRE	<i>FOURNIER Hubert</i>	

 <p>Neuvy en Sullias</p>	<h2>Le dispositif communal de crise</h2> <p>FICHE D' ACTIONS: MONSIEUR LE MAIRE</p>	<p>Fiche n° I 03a</p>
<p>PCS V 01 01/02/10</p>		

Identité : **Hubert FOURNIER**

Le maire est le directeur des opérations de secours sur le territoire de sa commune jusqu'au déclenchement d'un plan de secours départemental par le préfet.

En cas d'alerte (météo, inondations...) transmise par la préfecture, le maire doit répercuter l'information ou l'alerte auprès des administrés

En cas de crise, dès le début des opérations, le maire ou ses adjoints doivent être en liaison avec le responsable local de la gendarmerie ou de la police, et avec l'officier des sapeurs-pompiers :

1. Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe ; aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un sur accident ne se produise
2. Indiquer le lieu de la catastrophe aux gendarmes ou aux policiers et mettre à la disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement
3. Mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et activer la cellule de crise communale
4. Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper
5. Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement et le soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés
6. Mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repos, prévoir leur ravitaillement.
7. Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques (cf. modèle : fiche n°7).
8. Se tenir informé et rendre compte à la préfecture
9. Faire mettre en place un numéro de téléphone dédié à l'information de la population



Neuvy en Sullias

PCS V 01

01/02/10

Le dispositif communal de crise

FICHE RÉFLEXE:

SECRETARIAT

Fiche n° I 03b

Identité du titulaire : **Mme MENEAU Nadine**

Identité du suppléant : **Mme BEUGNON-PERNIN Blandine**

↪ Au début de la crise

- Est informé de l'alerte -se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM
- organise l'installation de la CCM avec le Maire
- ouvre le calendrier des événements, informatisé ou manuscrit (pièce essentielle notamment en cas de contentieux).

↪ Pendant la crise

- assure l'accueil téléphonique de la CCM
- assure la logistique de la CCM (approvisionnement en matériel, papier,...)
- assure la frappe et la transmission des documents émanant de la CCM (réception et transmission des télécopies,...)
- appuie les différents responsables de la CCM en tant que de besoin. Tient à jour le calendrier des événements de la CCM

↪ Fin de la crise

- assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- participe avec le Maire à la préparation de la réunion de « débriefing ».

 Neuvy en Sullias	Le dispositif communal de crise FICHE RÉFLEXE: RESPONSABLE DES RELATIONS PUBLIQUES	Fiche n° I 03c
PCS V 01 01/02/10		

Identité du titulaire : **POMMIER Alain**

Identité du suppléant : **POMMIER Sandrine**

↗ **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM
- met en place un numéro de téléphone dédié à l'information de la population

↗ **Pendant la crise**

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, et en informe le Maire
- assure la liaison avec les chargés de communication des autorités
- gère les sollicitations médiatiques en liaison avec le Maire
- assure l'information des populations

↗ **Fin de la crise**

- assure, sous l'autorité du Maire, l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune



Neuvy en Sullias

PCS V 01

00/00/00

Le dispositif communal de crise

FICHE RÉFLEXE:

**RESPONSABLE DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT
DU PUBLIC (ERP)**

Fiche n° I 03d

Identité du titulaire : **BLANDIN Gaël**

Identité du suppléant : **DUBÉ Maryse**

↪ **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

↪ **Pendant la crise**

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par ses collaborateurs et en informe le Maire
- informe les établissements **ET REMPLIT, POUR CHACUN UNE FICHE (VOIR ANNUAIRE DE CRISE)**
- transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au Maire
- assure l'information des responsables d'établissement
- gère la mise en œuvre de toute mesure concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation)

↪ **Fin de la crise**

- met en œuvre la transmission de la fin d'alerte
- participe à la réunion de "débriefing" présidée par le Maire

 Neuvy en Sullias PCS V 01 01/10/02	Le dispositif communal de crise FICHE RÉFLEXE: RESPONSABLE DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)	Fiche n° I 03d

Établissements	Adresse	Nom du responsable	Coordonnées téléphoniques	Nb de personnes présentes

Instructions

- Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.
- Si une mesure de confinement est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations
- Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants.
- Transmettre vos coordonnées à votre interlocuteur



Neuvy en Sullias

PCS V 01 01/02/10

Le dispositif communal de crise

FICHE RÉFLEXE:

RESPONSABLE LOGISTIQUE

Fiche n° I 03e

Identité du titulaire : **MENEAU Cédric**

Identité du suppléant : **JACQUET Jean-Michel**

↪ Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- Met en alerte le personnel des services techniques (liste et coordonnées dans l'annuaire)
- Alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.)

↪ Pendant la crise

- Met à disposition des autorités le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings etc...)
- Met à disposition des autorités le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune et facilite leur mise en œuvre - voir carte et fiche ci-jointes
- Active et met en œuvre le centre de rassemblement de la commune - voir fiche suivante
- Organise le transport collectif des personnes
- S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions

↪ Fin de la crise

- informe les équipes techniques de la commune
- assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- participe à la réunion de "débriefing" présidée par le Maire



Neuvy en Sullias

PCS V 01

01/02/10

Le dispositif communal de crise

FICHE RÉFLEXE:

RESPONSABLE RAVITAILLEMENT

Fiche n° I 03f

Identité du titulaire : **DEROUET André**

Identité du suppléant : **BORNE Josiane**

↪ Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

↪ Pendant la crise :

- informe : commerçants – artisans – entreprises situés sur le territoire de la commune

VOIR LISTE DANS L'ANNUAIRE DE CRISE (FICHE III.08)

- recense :
 - ⇒ les personnels présents sur le site
 - ⇒ les personnels en mission à l'extérieur du site
 - ⇒ le nombre d'enfants et de femmes enceintes éventuellement présents (commerces notamment)

A L'AIDE DES FICHES CI-JOINTES

↪ Fin de la crise :

- informe les commerçants – artisans – entreprises contactés
- participe à la réunion de "débriefing" présidée par le Maire



Neuvy en Sullias

PCS V 01 01/02/10

Le dispositif communal de crise

FICHE RÉFLEXE:

RESPONSABLE RAVITAILLEMENT

QUESTIONNAIRE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »

Fiche n° I 03f

Identification de l'établissement : Domaine d'activités coordonnées	Prénom et nom de la personne contactée	Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?	Combien de personnes ont des difficultés de mobilité ?	Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

(si possible : identité de la personne désignée :)

Si une mesure de confinement est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation



Neuvy en Sullias

PCS V 01 01/02/10

Le dispositif communal de crise

FICHE RÉFLEXE:

RESPONSABLE DE LA POPULATION

Fiche n° I 03g

Identité du titulaire : **LUCAS Jean-Claude**

Identité du suppléant : **CORNET Sandrine**

↪ Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

↪ Pendant la crise :

- s'assure de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, résidents secondaires,...) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable)
- assure l'approvisionnement des habitants (eau potable, iode stable...)
- assure la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées
- en cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les forces de l'ordre
- mobilise en tant que de besoin les associations de secouristes (logistique hébergement, etc.)

A L'AIDE DES FICHES JOINTES DANS L'ANNUAIRE (FICHE III.08)

↪ Fin de la crise :

- prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise - participe à la réunion de "débriefing" présidée par le Maire



Neuvy en Sullias

PCS V 01 01/02/10

Le dispositif communal de crise ORGANISATION DE L'ALERTE

Fiche n° I 04

Décrire les différents dispositifs, types d'alarme :

☞ **Téléphone**

☞ **Porte à porte**



Neuvy en Sullias

PCS V 01

01/02/10

Le dispositif communal de crise CIRCUIT D'ALERTE

Fiche n° I 04

Rues, hameaux,...

- ⇒ En cas de crue très importante de la Loire, et en étroite collaboration avec la commune de Guilly,
 - il s'agira de surveiller la levée, les infiltrations d'eau possible, etc.....
- ⇒ Le circuit d'alerte sera fait dans tout le val de Neuvy en Sullias.
- ⇒ Tous les habitants qui résident au nord de la rivière (le Leu) seront avertis.



Neuvy en Sullias

PCS V 01

01/02/10

Le dispositif communal de crise

ALERTE DE LA POPULATION
MESSAGES DIFFUSÉS

Fiche n° I 04

Attention, alerte sans évacuation des populations

Un risque d'inondation menace votre quartier.

- ⇒ Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.
- ⇒ Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.
- ⇒ Pour votre habitation appliquez les consignes pratiques données par la Mairie.

Attention, alerte avec évacuation des populations

Une inondation approche.

- ⇒ Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.
- ⇒ Rejoignez le lieu de regroupement devant l' église (CCM) et suivez toutes les instructions des forces de l'ordre.



Neuvy en Sullias

PCS V 01

01/02/10

Le dispositif communal de crise

**ORGANISATION DE L'ÉVACUATION ET
DE L'ACCUEIL DE LA POPULATION**

Fiche n° I 05

Procédure d'évacuation :

(Itinéraires réservés aux secours, évacuation des personnes à mobilité réduite....)

- 1. Les itinéraires réservés aux secours seront établis avec les membres de la Cellule de Crise Municipale (CCM) (personnes connaissant bien les lieux)*
- 2. L'évacuation des personnes à mobilité réduite devra être effectuée avant l'arrivée de la crue (prévision d'une crue au moins 48h ou 42h ou 96h avant)*

Lieux d'hébergement des sinistrés :

- 1. Salle polyvalente route de Tigy*
- 2. Se référer au listing établi (pour les accueils etc.....)*

2^{ème} PARTIE :
LES MOYENS RECENSÉS



Neuvy en Sullias

PCS V 01 01/02/10

Le dispositif communal de crise
LISTE DES VÉHICULES DÉTENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX

Fiche n° II 01

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Nom et coordonnées du détenteur
1 VL Partner		2	Commune de Neuvy en Sullias
1 C Iveco		4	Commune de Neuvy en Sullias



Neuvy en Sullias

PCS V 01 01/02/10

Le dispositif communal de crise
LISTE DES MATÉRIELS DÉTENUS
PAR LES SERVICES COMMUNAUX

Fiche n° II 01

Prévoir 1 tableau blanc, des chasubles

Nature du matériel	Quantité	localisation
Remorque	1	Local technique
Bennette	1	Local technique
Pompe Honda 15m ³	1	Local technique
Tracteur John Deere	1	Local technique



Neuvy en Sullias

PCS V 01 01/02/10

Le dispositif communal de crise

LISTE DES LIEUX D'HÉBERGEMENT

Fiche n° II 02

NOM	LOCALISATION	CARACTERISTIQUES (superficie, possibilité de restauration, de couchage...)
Salle Polyvalente Restaurant Scolaire	2, route de Tigy	295m ² (restauration et couchage 120 p. debout à voir pour le couchage)
Gîte Rudiobus	9, route des Beauvinières	250m ² (restauration et couchage 30 p.)
Maison du Tourisme	Place du Bourg	30m ² (accueil, ravitaillement, 15 p. debout à voir pour le couchage)

Ces 3 lieux d'hébergement seront prioritaires par rapport aux autres lieux d'accueil et ravitaillement répertoriés dans le listing complet.



Neuvy en Sullias

PCS V 01 01/02/10

Le dispositif communal de crise ALIMENTATION (EAU, NOURRITURE...)

Fiche n° II 02

Nature	LOCALISATION	MODALITES DE MOBILISATION (entreprises, particuliers...°)
Eau et nourriture	Magasins locaux (épicerie, boulangerie) et supermarchés des environs	

En cas d'inondation du Val de Neuvy et Guilly, l'eau du château d'eau sera certainement interdite à la consommation sur toute la commune

3^{ème} PARTIE :
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA
COMMUNE ET ANALYSE DU RISQUE



Neuvy en Sullias

PCS V 01

01/02/10

Informations générales sur la commune

PRÉSENTATION
CONTEXTE GÉNÉRAL

Fiche n°III 01

↪ **Nombre d'habitants permanents: 1168 H**

↪ **Répartition de la population sur le territoire de la commune** (nombre)

- Le val : environ 110 habitants
- Le reste de la population de la commune de Neuvy en Sullias, se situe entre la rivière « le Leu » et la Sologne, sur une surélévation de chaque côté de la RD 951 avec 4 lotissements, le bourg, etc....

Lieux d'accueil d'enfants (voir liste, adresse et coordonnées dans l'annuaire de crise)

- Nombre de garderies, crèches : 1 accueil périscolaire
- Nombre d'écoles : 1 maternelle : 2 classes
1 primaire : 5 classes



Neuvy en Sullias

PCS V 01

01/02/10

Informations générales sur la commune ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITÉ

Fiche n°III 02

MAIRE

Hubert FOURNIER

CONSEIL MUNICIPAL

COMMISSIONS MUNICIPALES

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

*Nadine MENEAU
Blandine BEUGNON-PERNIN*

AGENTS DE SERVICE

*Renée GAUTHIER
Yvonne DEROUET
Isabelle BEAULANDE
Patricia OLANIER
Sandrine ROYO
Madeleine HOARAU
Carole PICARD*

SERVICE TECHNIQUE

*Patrick LABSOLU
Hubert MILLET
Michel BRETON*

GARDES CHAMPÊTRE

*Patrick LABSOLU
Hubert MILLET*

Restaurant Scolaire Agents d'entretien

*Renée GAUTHIER
Yvonne DEROUET
Madeleine HOAREAU*

ATSEM

*Josiane MAROIS
Béatrice NIZON
Christelle BONNICI
Isabelle BEAULANDE*

Accueil Périscolaire

*Patricia OLANIER
Isabelle BEAULANDE
Carole PICARD*

Aides aux devoirs

*Béatrice NIZON
Christelle BONNICI*



Neuvy en Sullias

PCS V 01

01/02/10

Informations générales sur la commune

PRÉSENTATION IDENTIFICATION DES RISQUES

Fiche n°III 03

1. La commune se divise en deux parties : le Val et la terrasse qui s'étend de la rivière Le Leu (en bas du Bourg) jusqu'à la Sologne. Dans le Val environ une centaine d'habitants et le reste de la population sur le Bourg, les lotissements etc...
2. Le risque majeur est l'inondation du Val dû :
 - Soit à une très très grosse crue de la Loire
 - Soit au ruissellement d'eau de pluie à la suite de quelques orages violents, ces phénomènes faisant grossir la rivière le Leu ce qui entraînerait un débordement de la rivière, drainage bouché (refoulement) tout à l'égout bouché également.

Les inconvénients dû à l'inondation complète du Val :

- ↪ château d'eau en zone inondée (pollution de l'eau potable)
- ↪ refoulement dans le drainage (infiltration)
- ↪ refoulement dans le tout à l'égout (tout à l'égout hors service...hygiène....)
- ↪ électricité coupée

En conséquence malgré l'évacuation des habitants du Val, la commune aura beaucoup de problèmes à gérer en étant touchée sur ¼ de sa superficie.



Neuvy en Sullias

PCS V 01 01/02/10

Informations générales sur la commune

CARTOGRAPHIE LOCALISATION DES RISQUES

Fiche n°III 04

Pour la cellule de crise communale :

- prévoir 2 cartes de la commune
- prévoir une cartographie des Établissements Recevant du Public (ERP)
- prévoir une cartographie des réseaux d'eaux, assainissement, égouts



Neuvy en Sullias

PCS V 01 01/02/10

Informations générales sur la commune

CARTOGRAPHIE

IDENTIFICATION DES ROUTES, VOIES FERREES...
LOCALISATION DE LA CCM ET POINT(S) DE RASSEMBLEMENT

Fiche n°III 05

OUEST ⇨ RD 951 Tigy (4km) à Sully sur Loire (10km) ⇨EST

NORD / OUEST Rue du Val ⇨ Sigloy 5km

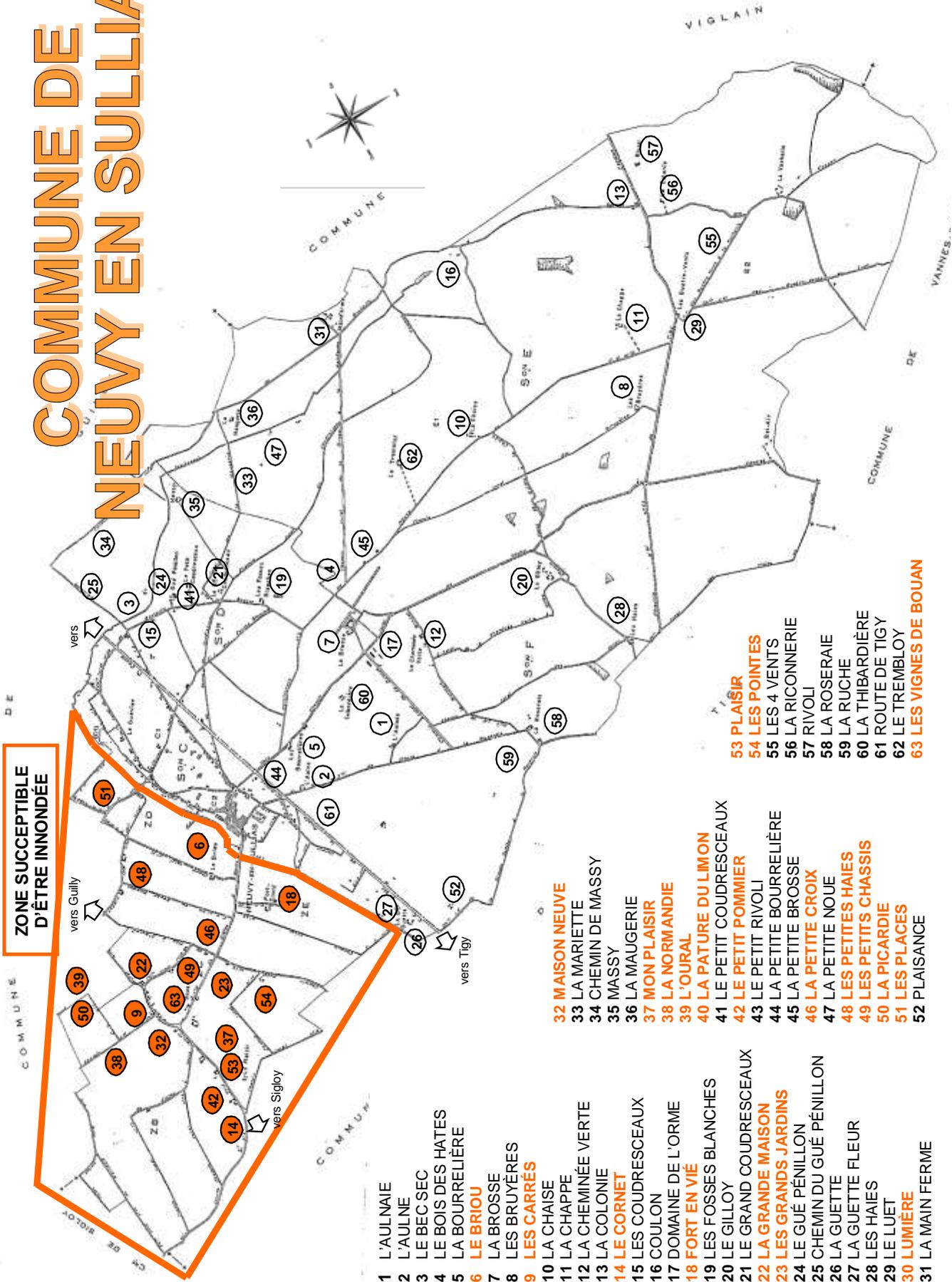
NORD Voie Communale n°4 de Neuvy à Guilly ⇨ Guilly 3km

SUD Route de Viglain ⇨ Viglain 12km

La C.C.M. se situera : *à la mairie Place de l'Église*

Le Point de Ravitaillement : *face à la mairie Place de l'Église*

COMMUNE DE NEUVY EN SULLIAS



**ZONE SUSCEPTIBLE
D'ÊTRE INONDÉE**

- 1 L'AULNAIE
- 2 L'AULNE
- 3 LE BEC SEC
- 4 LE BOIS DES HATES
- 5 LA BOURRELIÈRE
- 6 **LE BRIOU**
- 7 LA BROSSÉ
- 8 LES BRUYÈRES
- 9 **LES CARRÉS**
- 10 LA CHAISE
- 11 LA CHAPPE
- 12 LA CHEMINÉE VERTE
- 13 LA COLONIE
- 14 **LE CORNET**
- 15 LES COUDRESCEAUX
- 16 COULON
- 17 DOMAINE DE L'ORME
- 18 **FORT EN VIE**
- 19 LES FOSSES BLANCHES
- 20 LE GILLOY
- 21 LE GRAND COUDRESCEAUX
- 22 **LA GRANDE MAISON**
- 23 **LES GRANDS JARDINS**
- 24 LE GUÉ PÉNILLON
- 25 CHEMIN DU GUÉ PÉNILLON
- 26 LA GUETTE
- 27 LA GUETTE FLEUR
- 28 LES HAIES
- 29 LE LUET
- 30 **LUMIÈRE**
- 31 LA MAIN FERME

- 32 **MAISON NEUVE**
- 33 LA MARIETTE
- 34 CHEMIN DE MASSY
- 35 MASSY
- 36 LA MAUGERIE
- 37 **MON PLAISIR**
- 38 **LA NORMANDIE**
- 39 **L'OURAL**
- 40 **LA PATURE DU LIMON**
- 41 LE PETIT COUDRESCEAUX
- 42 **LE PETIT POMMIER**
- 43 LE PETIT RIVOLI
- 44 LA PETITE BOURRELIÈRE
- 45 LA PETITE BROSSÉ
- 46 **LA PETITE CROIX**
- 47 LA PETITE NOUE
- 48 **LES PETITES HAIES**
- 49 **LES PETITS CHASSIS**
- 50 **LA PICARDIE**
- 51 **LES PLACES**
- 52 PLAISANCE

- 53 **PLAISIR**
- 54 **LES POINTES**
- 55 **LES 4 VENTS**
- 56 **LA RICONNERIE**
- 57 RIVOLI
- 58 LA ROSERAIE
- 59 LA RUCHE
- 60 LA THIBARDIÈRE
- 61 ROUTE DE TIGY
- 62 LE TREMBLOY
- 63 **LES VIGNES DE BOUAN**



Neuvy en Sullias

PCS V 01

01/02/10

Informations relative à la population POPULATION SAISONNIERE ET ACTIVITES PONCTUELLES

Fiche n°III 06

↪ Résidents secondaires

- Nombre de résidences secondaires : **3**
(voir liste, adresses et coordonnées dans l'annuaire de crise en mairie)

↪ Activités touristiques (voir liste, adresses et coordonnées dans l'annuaire de crise)

- Nombre d'hôtels : **0**
- Nombre de campings : **0**
- Nombre de gîtes : **1**

↪ Manifestations et événements divers

Type de manifestation ou d'événement	Lieu de la manifestation ou de l'événement	Date / Période de la manifestation ou de l'événement	Affluence	Organisateur	Coordonnées de l'organisateur
Foire aux Oeufs	Rue des Écoles	2 ^{ème} W-E de mai	1000 p.	Société des Fêtes	Contacteur Le Président

ANNUAIRE DE CRISE



Neuvy en Sullias

PCS V 01 01/02/10

Le dispositif communal de crise

☎ ANNUAIRE DE CRISE 1 ☎

Fiche n°III 07

AUTORITES

Identification	Téléphone	Fax	Observations
Préfecture	02.38.81.46.64	02.38.81.46.02	

CELLULE DE CRISE MUNICIPALE

Identification	Téléphone	Fax	Observations
MAIRIE	02.38.58.02.17	02.38.58.14.68	

MAIRE

Fax de la Mairie : 02.38.58.14.68

NOM	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
FOURNIER	Hubert	02.38.58.02.25		06.80.62.59.31	

PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE DE LA COMMUNE

NOM	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
MENEAU	Nadine	02.38.58.02.17			Secrétaire Générale
BEUGNON- PERNIN	Blandine	02.38.58.02.17			Adjoint administratif
LABSOLU	Patrick			06.24.44.71.66	Garde Champêtre Responsable service technique
BRETON	Michel			06.26.53.96.17	Service technique
MILLET	Hubert			06.24.44.71.66	Service technique



Neuvy en Sullias

PCS V 01 01/02/10

Le dispositif communal de crise

☎ ANNUAIRE DE CRISE 2 ☎

Fiche n°III 08

ANNUAIRE LIEUX PUBLICS ADMINISTRATIFS

Établissement public	Identité du responsable	Téléphone			Observations
		Professionnel	Domicile	Portable	
Mairie	Le Maire	02.38.58.02.25		06.80.62.59.31	

ANNUAIRE LIEUX PUBLICS DE LOISIRS

Établissement public	Identité du responsable	Téléphone			Observations
		Professionnel	Domicile	Portable	
Salle polyvalente	Le Maire	02.38.58.02.25		06.80.62.59.31	

ANNUAIRE LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS

Nom de l'établissement	Adresse	Coordonnées	Capacité d'accueil	Identité et qualité du responsable	Coordonnées du responsable
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE					
1, Rue des Écoles			35	Le Maire	06.80.62.59.31
ÉCOLES PRIMAIRES					
1, Rue des Écoles			60	La Directrice	02.38.58.17.21
ÉCOLES MATERNELLES					
1, Rue des Écoles			140	La Directrice	02.38.58.17.21
AUTRES					



Neuvy en Sullias

PCS V 01 01/02/10

Le dispositif communal de crise**ANNUAIRE DE CRISE 3**

Fiche n°III 08

ANNUAIRE POPULATIONS « A RISQUES »

❖ Personnes isolées

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Observations

❖ Personnes handicapées (malentendants, non-voyants, personnes à mobilité réduite)

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Observations

❖ Personnes sans moyen de locomotion

Nom du propriétaire	Adresse résidence secondaire	Adresse résidence principale	Toutes coordonnées	Observations
M. CHANGEUX Roger		Le Cornet		
M.Mme ROY Pierre		Le Plaisir		

❖ Personnes sous surveillance médicale ou bénéficiaire de soins réguliers

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Observations

❖ Liste des résidences secondaires

Nom du propriétaire	Adresse résidence secondaire	Adresse résidence principale	Observations
Mme ROUCHER Nicole	Les Pointes	5, rue Jean Mermoz – 78000 - Versailles	
M. MOINEREAU Paul	Les Grands Jardins	30, allée Albert Thomas – 91300 - Massy	



Neuvy en Sullias

PCS V 01 01/02/10

Le dispositif communal de crise

☎ ANNUAIRE DE CRISE 4 ☎

Fiche n°III 08

ANNUAIRE ECONOMIE : ENTREPRISES – ARTISANS – COMMERCANTS

Raison sociale	Adresse	Coordonnées professionnelles	Identité de l'exploitant	Coordonnées personnelles
		Tél : Fax :		Filaire : Portable :
		Tél : Fax :		Filaire : Portable :
		Tél : Fax :		Filaire : Portable :
		Tél : Fax :		Filaire : Portable :
		Tél : Fax :		Filaire : Portable :
		Tél : Fax :		Filaire : Portable :
		Tél : Fax :		Filaire : Portable :
		Tél : Fax :		Filaire : Portable :
		Tél : Fax :		Filaire : Portable :